

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 4 DÉCEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 4 décembre 2007

Aujourd'hui, à seize heures neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 12 Loi modifiant le Code des professions et la Loi sur la pharmacie
- n^o 30 Loi modifiant la Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal, la Loi sur la Société de télédiffusion du Québec et la Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec
- n^o 34 Loi abrogeant la Loi constituant un fonds spécial olympique et modifiant d'autres dispositions législatives
- n^o 38 Loi modifiant la Loi sur la Société immobilière du Québec
- n^o 43 Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière électorale concernant l'identification des électeurs

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.